

M A P A

INDEPENDENT FAMILY HOUSE

PARCOURS MAPA · ÉTAPE 1

Clarté

Clarifier votre situation.

Définir vos priorités.

Organiser la suite.



INDÉPENDANCE

DISCRÉTION

EXIGENCE

VISION LONG TERME

Une question concrète, *une feuille de route claire.*

MAPA Clarté transforme une question concrète en une feuille de route organisationnelle.

QUAND FAIRE APPEL À MAPA CLARTÉ

- Un projet personnel, professionnel ou entrepreneurial qui attend une vision d'ensemble.
- Plusieurs sujets liés, sans ordre de priorité établi.
- Des informations dispersées et des décisions en attente.
- Le besoin de savoir quels professionnels mobiliser, et à quel moment.

LE RÉSULTAT

Un dossier écrit : vos objectifs, vos priorités, vos étapes, les intervenants nécessaires et un calendrier indicatif à 90 jours.

POUR QUI

Entrepreneurs · Dirigeants · Familles

Avant d'agir, savoir dans quel ordre.

Une mission courte, *un cadre précis.*

Une mission organisationnelle, menée par un interlocuteur identifié, du premier entretien à la remise du dossier.

PRESTATIONS INCLUSES

01 Entretien initial de 90 minutes

03 Identification des objectifs et contraintes

05 Identification des étapes et décisions

07 Réunion de restitution de 60 minutes

02 Revue des informations utiles

04 Repérage des informations manquantes

06 Identification des catégories de professionnels à mobiliser

QUI FAIT QUOI

MAPA

Conduit les entretiens, analyse les informations transmises et rédige la feuille de route.

Vous

Transmettez les informations utiles, précisez vos objectifs et décidez des suites à donner.

Les professionnels habilités

Délivrent, si nécessaire, les avis juridiques, fiscaux ou techniques, sous leur responsabilité et selon leurs honoraires.

Quatre étapes, *un dossier remis.*

01

ENTRETIEN

90 minutes pour comprendre votre question, votre contexte et vos objectifs.

02

REVUE

Lecture des informations et documents transmis.

03

ANALYSE

Objectifs, contraintes, informations manquantes, étapes, décisions et intervenants.

04

RESTITUTION

60 minutes pour présenter la feuille de route et remettre le dossier.

LE DOSSIER CLARTÉ

- Synthèse de la demande
- Objectifs et périmètre
- Informations à compléter
- Priorités et étapes
- Calendrier indicatif à 90 jours
- Intervenants nécessaires
- Postes de dépenses à prévoir et montants restant à confirmer

Vous repartez avec un document unique. Il sert de référence pour chaque décision et chaque échange avec vos interlocuteurs.

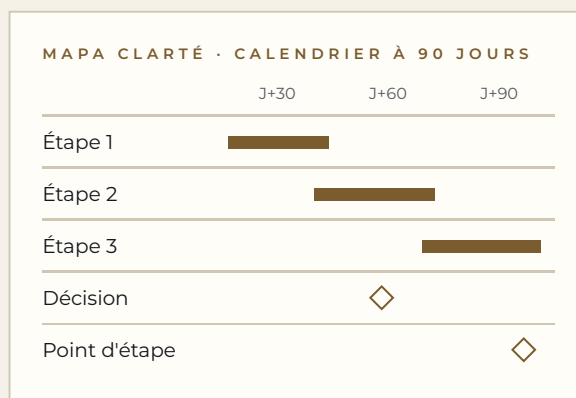


ILLUSTRATION · CALENDRIER INDICATIF

Deux formules, *un même niveau d'exigence.*

CLARTÉ ESSENTIEL

Sur demande

Un projet, un décideur principal, jusqu'à 10 documents de référence.

CLARTÉ COMPLEXE

Sur demande

Plusieurs volets ou décideurs, jusqu'à deux réunions complémentaires.

Les deux formules comprennent l'entretien initial, la revue des informations, la réunion de restitution et la remise du dossier Clarté.

DÉLAI CIBLE

Deux à trois semaines après réception des informations nécessaires.

PAIEMENT

50 % à la commande, 50 % à la remise du dossier.

LE CADRE DE LA MISSION

- Mission organisationnelle, sans avis juridique ou fiscal.
- Aucune recommandation d'investissement.
- Aucune étude technique.
- Aucune exécution des démarches.
- Honoraires externes exclus.

Présentez-nous *votre question.*

Un premier échange permet de vérifier que MAPA Clarté correspond à votre besoin et de choisir la formule adaptée.

WEB	www.mapasynergy.lu
E-MAIL	contact@mapasynergy.lu
TÉLÉPHONE	+352 691 113 018 · +33 6 63 67 10 91
RENDEZ-VOUS	calendly.com/contact-mapasynergy



Réserver
un rendez-vous

ENTITÉ CONTRACTANTE

MAPA SYNERGY S.à r.l. · 26 rue du Commerce, L-3450 Dudelange · RCS Luxembourg B241974 · TVA LU31988923 · Autorisation d'établissement n° 10108681/0-1-2-3-4 : comptable, activités et services commerciaux, agent immobilier, administrateur de biens, syndic de copropriété, apporteur d'affaires immobilier.

JURIDICTIONS

Depuis le Luxembourg, MAPA s'appuie sur des professionnels habilités au Luxembourg, en France, à Monaco, à Dubaï, au Portugal, à Malte, en Italie et en Suisse. Chacun intervient dans sa juridiction, sous sa propre responsabilité.

PROFESSIONNELS HABILITÉS

Les conseils juridiques, financiers et fiscaux, l'expertise comptable, l'audit légal et les autres prestations réglementées sont délivrés par les professionnels habilités concernés, sous leur propre responsabilité et selon leurs propres honoraires. MAPA ne perçoit aucune commission de banque ou d'assureur. Toute autre rémunération d'un partenaire est annoncée au client avant signature.

Document de présentation. Les conditions applicables sont celles du contrat signé.